

MALADIE DE POITRINE
ASTHME
 SPÉCIALITÉS
 RENOMMÉES
 Laboratoires scientifiques
 de la
PHARM. DU TRICHON
ROUBAIX
 Docteur VERHAEGHE
 Répond, tous les jours
 Mon apôtre: «L'Alambic»

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	5 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Autres départements.....	— 23.00;	— 43.00;	— 80.00
Belgique.....	— 25.00;	— 45.00;	— 85.00
Union Postale Tarif B.....	— 26.00;	— 46.00;	— 86.00
Tarif D.....	— 30.00;	— 50.00;	— 90.00

ANNONCES

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue Tél. 24, 9.60 et 19.04. Int. 6.
TOURCOING.....	26, rue Carnot, Tél. 37.
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS.....	12, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.
MOUSCRON.....	103, rue de la Station, Tél. 5.44.

POUR NOËL
ET NOUVEL AN
 GRAND ARRIVAGE de
Robes et Manteaux
 D'après les dernières créations de Paris
 à des
 Prix Extrêmement bas
 de
BON MARCHÉ
AU PALAIS
 DE LA
NOUVEAUTÉ
 49, Rue Pierre-Molle, 49
ROUBAIX
 (près Beldor, au-dessus de la gare)
 Prime à tout acheteur

BILLET PARISIEN

La victoire de M. Laval

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)
 PARIS, 18 DÉCEMBRE (Minuit).
 La confusion qui régnait hier à la Chambre était devenue telle aujourd'hui qu'on peut se demander un moment si le Cabinet n'allait pas être contraint de démissionner. Après une double séance consacrée au chômage et qui se déroula dans une atmosphère orageuse, une motion socialiste fut prise en considération par l'Assemblée, malgré la position prise par le Gouvernement qui, par la bouche du Ministre du Travail, combattit cette motion. Ce vote une fois émis, les adversaires du Cabinet se voyaient déjà la victoire. Sans doute, le Ministre n'avait pas posé la question de confiance, mais cette manifestation de la Chambre, venant après l'échec déguisé de la réforme électorale, n'avait-elle pas la signification d'un désaveu infligé au Cabinet Laval ?
 On peut le croire, d'autant mieux que le Président du Conseil s'était tenu à l'écart de ses collaborateurs. De ce Conseil de Cabinet, n'allait-il pas sortir la démission collective du ministère ? On devait attendre peu après que ce Conseil ne préparât pas la démission du Cabinet et qu'il s'occupât d'autres choses, d'organiser la commission d'enquête par M. Pierre Laval. Les discours fermes et condensés du Président du Conseil devant avoir raison des hésitations d'une partie de la majorité. Tous les puillanimes, tous ceux qui paient leur temps à courir derrière le succès quel qu'il soit et qui ont, se ramenant docilement sous le joug du Président du Conseil. Celui-ci avait posé la question de confiance. Ses arguments une fois exposés, sa volonté une fois affirmée, la confiance lui fut accordée à une majorité qui réside dans l'oubli des souvenirs des heures troubles qui précèdent ce vote.
 La Chambre ne savait pas ce qu'elle faisait. M. Pierre Laval lui a rappelé ce qu'elle devait vouloir. Il a invité impérieusement sa majorité à vivre malgré elle, à éviter un suicide qui aurait fait le jeu de ses adversaires. Il l'a emporté, malgré les dernières intrigues et les subtiles manœuvres d'une opposition exploitant sans vergogne les difficultés du temps présents.

Le Conseil des Ministres

Paris, 18 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Paul Doumer.
 M. Pierre Laval, président du Conseil, a entretenu le Conseil des travaux du Comité d'études spécialement chargé de la préparation de la conférence du désarmement.
 M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères a mis le Conseil au courant de la situation extérieure. M. Paul Reynaud, ministre des Colonies, a terminé son exposé sur son voyage en Indochine et en Extrême-Orient. Le Conseil a approuvé les mesures prises ou arrêtées par le ministre des Colonies en Indochine et a autorisé à déposer un projet relatif à l'organisation du crédit foncier à long terme en Indochine. Le ministre des Colonies a été également autorisé à déposer un projet relatif au soutien de l'arachide et de la banane.
 Sur la proposition de M. Maginot, ministre de la Guerre, la médaille militaire a été conférée au général de division Hirschman, qui a commandé pendant la guerre la 2^e armée.
 La séance a été ensuite consacrée à l'expédition des affaires courantes.

L'aviateur Jean de Viscaya fait une chute mortelle

Mende, 18 décembre. — Aujourd'hui, à 12 h. 30, à Masmeljan près de la Bastide St-Louis-Bains, l'appareil à bord duquel l'aviateur Jean de Viscaya tentait d'établir le record du monde de distance en ligne droite pour hydravions légers en direction de l'Espagne, a fait une chute. L'aviateur a été tué.
 Son corps a été provisoirement déposé dans une salle de l'école de Masmeljan.

Mort du Père Billot

Rome, 18 décembre. — Le père Billot qui, après sa renonciation au cardinalat, s'était retiré dans la maison de Jésus à Galloro, près de Rome, avait eu, il y a trois jours, une attaque cérébrale d'origine.
 Il se fit administrer avant-hier des derniers Sacraments. Son état s'est rapidement aggravé dans la journée d'hier, une pneumonie s'étant déclarée entre temps. Le père Billot a gardé toute sa lucidité jusqu'à hier soir. Il a succombé ce matin à 10 h. 20.

Une visite princière au Préventorium de Naples

Le prince de Piémont, héritier de la couronne d'Italie, accompagné de la princesse Marie-José, sa femme, a visité le préventorium antituberculeux de la Croix-Rouge de Naples.
 Voici la princesse Marie-José, suivie du prince de Piémont, parcourant le jardin du préventorium. (Photo Epstein.)

M. Mandel n'abandonne pas son projet de réforme électorale

Paris, 18 décembre. — M. Georges Mandel, président de la Commission du suffrage universel, a réuni, cet après-midi, avant la séance, les membres de la majorité de la Commission pour s'entretenir avec eux de la situation créée par le vote intervenu, hier soir, repoussant l'inscription à l'ordre du jour d'une séance exceptionnelle, mercredi prochain de la séance du débat sur la réforme électorale.
 A l'issue de cette réunion M. Mandel a déclaré qu'il n'était nullement découragé par les résultats de ce scrutin et qu'il ne renonçait pas à poursuivre son action pour assurer le vote du texte des desiderata de la Commission.
 On prête aux socialistes l'intention de se livrer à une contre-manifestation proposant à la Chambre de siéger, dimanche, pour la discussion de la loi électorale.

Un combat entre un tigre et son gardien en avion

Londres, 18 décembre. — Un véritable drame, qui aurait pu avoir les plus désastreuses conséquences, s'est déroulé ce matin à bord d'un avion parti d'Ostende pour Croydon.
 Au nombre des voyageurs se trouvait le dompteur Mathies, qui s'était rendu en Belgique pour chercher un jeune tigre répondant au nom de « Shango » et destiné au cirque de l'Olympia de Londres.
 Le bruit du moteur s'effrayant, l'animal se mit à ronger les barreaux de bois de sa cage.
 Le dompteur Mathies, comprenant le danger, décida d'entrer dans la cage pour calmer l'animal. Mais, à peine la porte était-elle ouverte, que le fauve s'échappa. Sans perdre son sang-froid, le dompteur envoya de ses bras la tête du tigre, l'empêchant ainsi de gagner l'avant de la cabine, où se trouvaient plusieurs voyageurs qui « n'en menaient pas large ».
 Puis se dégageant soudain, il se précipita dans la cage, où le tigre le suivit.
 Mathies, dont les vêtements étaient déchirés, avait en outre été griffé à la tête et aux mains. Il réussit néanmoins à maîtriser la bête et termina le voyage dans la cage, en sa compagnie.
 Le pilote et le mécanicien de l'appareil n'ont eu connaissance du danger qu'ils avaient couru qu'à leur arrivée.

M. Mac Donald regagnera-t-il le parti travailliste ?

Londres, 18 décembre. — Selon le « Daily Herald », lord Rochester, membre du gouvernement actuel, a adressé à M. Mac Donald et les membres du parti travailliste national au parti travailliste.
 Quelques-uns des partisans de M. Mac Donald, ajoute le journal, discutent actuellement la formation d'un nouveau groupe travailliste qui, une fois constitué, chercherait à se faire affilier au Labour Party, à l'instar du parti travailliste indépendant et de la Fédération social-démocrate.
 En cas d'acceptation par l'organisme central du parti, M. Mac Donald, comme chef du nouveau groupe, rentrerait automatiquement dans son ancienne formation politique.

UNE BATAILLE EN RÈGLE DANS LA SALLE DES « QUATRE-COLONNES »

L'incident qui s'est produit en séance au soir épilogue dans ces colères, a été précipité après la levée de la séance. De nouveaux coups ont été échangés dans la salle des Quatre-Colonnes.
 M. Thivrier, député socialiste de l'Allier, s'est précipité sur M. Basset, auquel il adressait des injures depuis leur sortie de la salle des séances, et les deux antagonistes, se prenant à bras-le-corps, ont échangé force coups de poing et coups de pied.
 Tous deux étant de force à peu près égale, le combat se prolongea quelques instants, tandis que des députés socialistes, ameutés contre le représentant de Limoges, arrivaient à la rescousse. Des huissiers qui cherchaient à s'interposer entre les combattants, eurent assez de difficulté à les séparer et recurent même quelques horions.
 Lorsque ce corps-à-corps fut terminé, un groupe compact de députés socialistes, auquel M. Basset fit front, continua à invectiver contre celui-ci.
 Tout pâle encore de la lutte, M. Thivrier qui retenait par deux collègues, se débattait encore pour reprendre le combat, s'écria : « Tant que tu me mettras en cause ou de mes collègues, tu auras affaire à moi. — Je n'ai pas peur de toi », répliquait le député de Limoges.
 M. Frédéric Brunet, qui avait essayé d'empêcher MM. Thivrier et Basset de se battre, mais n'avait pas réussi dans cette tentative, se trouva de nouveau mêlé à la bagarre, ainsi que d'autres députés, comme MM. Deszarmas, Piquemal, etc., et la dispute de continuer sur le ton le plus élevé.
 — Des brutes de cette espèce, on ne

Charlie Chaplin aux sports d'hiver



NOTRE PHOTO MONTRÉ CHARLIE CHAPLIN PRENANT SA PREMIÈRE LEÇON DE SKI (à gauche), EN COMPAGNIE D'UN PROFESSEUR (WIDE World photos).

La Chambre rejette par 316 voix contre 257 l'ordre du jour socialiste sur le chômage et vote l'ordre du jour de confiance par 324 voix contre 164

Paris, 18 décembre. — Au début de la séance de vendredi matin, le Ministre de la Marine demanda la discussion immédiate du projet de loi autorisant la Ligue en chantier de la tranche 1932 du programme naval. Le projet est adopté.
 La tranche 1932 du programme naval comprend 4 croiseurs de deuxième classe; 1 contre-torpilleur; 1 torpilleur, nécessairement une dépense totale de 1.216.990.000 francs engagés sur les exercices 1932-33 à 1936-37.
LE CHOMAGE
 La Chambre reprend ensuite la discussion des interpellations sur le chômage.
 M. de Fala développe et soutient son ordre du jour. Il constate que le Gouvernement et le Parlement ont été plus loin que ne le réclame l'ordre du jour socialiste. Il demande à la Chambre d'être unanime pour voter son ordre du jour.
 Au cours d'un violent incident, MM. Brunet et Basset échangèrent des coups.
 M. Basset, député de la Haute-Vienne, parle de la crise de la chaussure à Limoges dans les usines qui appartenait aux affaires Oustric.
 M. Frédéric Brunet et M. Basset échangèrent des paroles manquant d'aménité.
 M. de Fala dit qu'il proposerait d'organiser un grand concours d'industriels limousins.
 M. Basset monte à la tribune. Au milieu des protestations de la gauche, il affirme que ce sont les socialistes de Limoges qui ont reçu le concours d'un grand fabricant de chaussures.
 M. Frédéric Brunet proteste contre le fait que les membres de la Commission d'enquête ont voulu déshonorer la partie gauche de l'Assemblée. On a essayé de me compromettre, ainsi que MM. Thivrier et Guernut. M. Frédéric Brunet proteste et reproche à M. Basset et à ses amis de porter atteinte aux intérêts de la gauche.
 M. Basset monte à la tribune. Au milieu des protestations de la gauche, il affirme que ce sont les socialistes de Limoges qui ont reçu le concours d'un grand fabricant de chaussures.
 M. Frédéric Brunet proteste contre le fait que les membres de la Commission d'enquête ont voulu déshonorer la partie gauche de l'Assemblée. On a essayé de me compromettre, ainsi que MM. Thivrier et Guernut. M. Frédéric Brunet proteste et reproche à M. Basset et à ses amis de porter atteinte aux intérêts de la gauche.
 M. Basset monte à la tribune. Au milieu des protestations de la gauche, il affirme que ce sont les socialistes de Limoges qui ont reçu le concours d'un grand fabricant de chaussures.
 M. Frédéric Brunet proteste contre le fait que les membres de la Commission d'enquête ont voulu déshonorer la partie gauche de l'Assemblée. On a essayé de me compromettre, ainsi que MM. Thivrier et Guernut. M. Frédéric Brunet proteste et reproche à M. Basset et à ses amis de porter atteinte aux intérêts de la gauche.

ON REVIENT AU CHOMAGE

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 heures 35, sous la présidence de M. Léon Bouysou.
 Avant d'aborder l'ordre du jour, c'est-à-dire la discussion des deux projets, la Chambre reprend la séance de la discussion des interpellations sur le chômage.
 M. Salengro (Nord) indique les raisons pour lesquelles les socialistes maintiennent leur ordre du jour.
 M. Landry, ministre du Travail, s'oppose à la priorité de l'ordre du jour socialiste; il lui suffit de prendre un article de cet ordre du jour. L'assurance-chômage, si elle était adoptée, ne serait pas un projet de réduction de la journée de travail; sa participation, ne serait pas une assurance.
 M. Salengro. — Nous n'avons jamais dit qu'il y aurait pas participation.
 M. Landry. — Le Gouvernement accepte l'ordre du jour présenté par M. de Fala. (Applaudissements.)
 Le Président met aux voix, par scrutin, la priorité de l'ordre du jour socialiste, qui est adoptée par 290 voix contre 251.
 La séance est suspendue à la demande de M. Landry.
 Voici, d'ailleurs, le texte de l'ordre du jour socialiste, dont la priorité a été adoptée :
 « MM. Léon Blum, Vincent Auriol et plusieurs de leurs collègues, convaincus que le chômage est un risque créé par la société et que la société doit nécessairement couvrir, invitent le Gouvernement à lui présenter un système d'assurance-chômage couvrant par les crédits budgétaires. L'invitent pareillement à déposer : 1. un projet de réduction de la journée de travail; 2. un projet prolongeant la scolarité; 3. Soulignent : 1. l'urgence de dispositions moins restrictives visant les secours aux chômeurs partiels; 2. la nécessité de mesures moins draconiennes, moins désagréables et plus efficaces à l'égard des chômeurs secourus depuis plus de 180 jours; 3. Ne prononcent : 1. pour un relèvement immédiat et sensible du taux de l'ensemble des secours; 2. pour l'institution obligatoire de fonds de chômage dans chaque département et pour toute commune dont la population est supérieure à 2.000 âmes, étant entendu que les fonds départementaux prendront en charge les allocations aux chômeurs habitant les communes d'une population moindre; 3. Délibérant sur le cas des chômeurs secourus par assurances sociales, demandent au Gouvernement : 1. d'assurer la protection efficace des chômeurs partiels que le décret du 30 novembre 1930 déclare rétrograder et priver d'une partie de leur prestation; 2. de proposer le vote d'un crédit destiné à alimenter le fonds de majoration et de solidarité pour lui permettre de se substituer aux versements que, de par le chômage total, ils ne peuvent plus prendre en charge; 3. Enregistrant les initiatives d'un grand nombre d'administrations communales, considérant enfin qu'il appartient à l'Etat de contribuer à la réhabilitation de la main-d'œuvre, invitent le Gouvernement à les villes à des travaux d'ordre communal et que le Gouvernement se doit de prévoir une subvention au moins égale à celle qu'il accorde présentement au fonds de chômage et de repousser toute addition, passe à l'ordre du jour. »

LE DISCOURS DE M. LAVAL

A la reprise, MM. Pierre Laval, Léon Berard, Tardieu, Foulon de Chapelle, Landry, Pétit viennent prendre place au banc du Gouvernement. Les députés restent nombreux en séance.
 M. Léon Bouysou. — Je vais mettre au fond l'ordre du jour de M. Léon Blum.
 M. Landry demande la parole. L'ordre du jour socialiste, dit-il, comporte un programme excessif. On veut aller plus loin dans la voie des secours au chômage que l'Allemagne qui dépense 20 milliards de nos francs par an et plus loin que l'Angleterre. Je demande de repousser au fond l'ordre du jour socialiste. (Applaudissements de droite et au centre.)
 (Lire la suite page 2.)

Une triple et sanglante énigme aux environs de Paris, où l'on découvre: Des vêtements sanglants et brûlés à Treil Une auto ensanglantée à Vincennes Un coussin de cette auto à Magny-en-Vexin

Paris, 18 décembre. — Une macabre découverte a été faite jeudi à proximité de la route de Polisy à Tréil. Des vêtements ensanglantés et en partie calcinés ont été trouvés dans un taillis en bordure du chemin qui conduit au bois de l'Hautel. Peu après on découvrait une auto écrasée contre un arbre et aux coussins maculés de sang dans le bois de Vincennes et enfin d'un coussin taché de sang de l'auto abandonnée à Vincennes, à Magny-en-Vexin, près de Nanteuil.
 Tout cela permet de supposer qu'un crime a été commis dans des conditions particulièrement dramatiques.
 On découvre ensuite deux morceaux de vêtements irrégulièrement coupés et arrêtés de telle manière qu'ils proviennent vraisemblablement du rembourrage d'épaule d'un veston d'homme. Tous ces vêtements paraissent être de très bonne qualité et sont assemblés avec soin. Ces morceaux de tissus ont visiblement été découpés à coups de rasoir. Ils laissent supposer aux enquêteurs que la victime a été égorgée de plusieurs coups de rasoir et qu'en s'acharnant sur elle, ses assassins ont détaché deux morceaux de son vêtement ou bien encore que les criminels durent découper les habits du mort pour le déshabiller.
 Le tourneur aimait beaucoup sa femme, et la fréquence d'accout à son égard, il eut, et il avait encore, dit-on, beaucoup de chagrin.
 Quelques moments après le départ de Fernande Vandekerckow, Homère Jacquet, qui avait conservé près de lui ses six enfants, prit pour compagnie la propre sœur de sa femme, Marie Vandekerckow.
 Des scènes éclataient fréquemment entre eux. Le motif de ces discussions, étant la fréquence d'accout à son égard, il eut, et il avait encore, dit-on, beaucoup de chagrin.
 Un accord malheureux
 Quelques moments après le départ de Fernande Vandekerckow, Homère Jacquet, qui avait conservé près de lui ses six enfants, prit pour compagnie la propre sœur de sa femme, Marie Vandekerckow.
 Des scènes éclataient fréquemment entre eux. Le motif de ces discussions, étant la fréquence d'accout à son égard, il eut, et il avait encore, dit-on, beaucoup de chagrin.
 On retrouve le propriétaire de l'auto
 M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, accompagné de M. Massus, son secrétaire, et des inspecteurs qui, dès hier soir, avaient procédé aux premières constatations, s'est rendu au commissariat de Piquet, puis de la Vincennes. Dans cette localité, il a procédé à différentes constatations auprès de l'automobile.
 D'autre part, des recherches très actives ont été faites, tant à l'usine qui a construit la voiture, que dans les services spéciaux de la préfecture de police, afin de découvrir le véritable propriétaire de la voiture.
 Les vérifications viennent de permettre de retrouver le propriétaire de l'automobile. Cette voiture avait été achetée lundi dernier, alors qu'elle stationnait boulevard Malesherbes. Elle appartenait à M. Golliet, entrepreneur, 64, rue Danton, à Courbevoie. Le vol avait été immédiatement signalé au commissariat de police de la rue d'Anjou.
 La voiture avait parcouru 400 kilomètres depuis le vol. Des témoins l'auraient aperçue jeudi, à Vincennes. Les vérifications nécessaires sont faites actuellement.
 M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, après être allé examiner l'automobile, s'est rendu, en compagnie de M. Gabrielli, chef de la brigade mobile à Treil, pour y enquêter sur la découverte de vêtements.

DES VÊTEMENTS ENSANGANTÉS ET BRÛLÉS

Jeu. à 13 heures, M. Jean Petit, poseur de lignes télégraphiques et E. T. T., passait près du groupe de petites fermes voisines des bassins de vidage de la ville de Paris, lorsqu'il aperçut sur le côté de la route, dans l'herbe, un gros tas de cendres mêlées à des débris de vêtements. En y regardant de plus près, il s'aperçut que ce qui pouvait passer pour une sorte de cambouis, était en réalité du sang brûlé.
 Son hypothèse allait être confirmée. Une trainée de gouttelettes le conduisit à 1.500 mètres plus loin au lieu dit Carrières-de-Polisy, où il aperçut sur l'autre côté de la route un second tas de vêtements en loques, nettement ensanglantés, ceux-ci; et à quelque distance, deux bidons d'essence.
 M. Petit alla prévenir les gendarmes de Polisy. Ces derniers se rendirent sur les lieux et en faisant l'inventaire de tous les vêtements, ils découvrirent une cravate qui avait été tachée non à son tour de cou et feu n'avait pas eu de prise sur elle.
 Plus loin, on découvrit une chaussure Richelieu sur le pied gauche. Du dépôt de leur piteux état, tous les vêtements dénotaient une certaine élégance.
UNE AUTO MACULÉE DE SANG
 D'autre part, la voiture découverte dans le bois de Vincennes est une conduite intérieure noire à châssis surbaissés, de marque très connue et la seule toute récente. L'un des fauteuils, celui placé à droite du poste de conducteur, avait été retiré et manquant. De nombreuses traces de sang maculaient la peluche beige et le fond de la voiture. Du côté droit, derrière le siège manquant, une large flaque couvrait le tapis caoutchouc. Un certain nombre d'empreintes laissées sur les glaces et les poignées des portières ont été relevées.
 De plus, sous les banquettes, on découvrit plusieurs objets susceptibles d'orienter les enquêteurs dans leur tâche.

Un tramway, après avoir tamponné un auto-car, sort des rails et monte sur le trottoir rue Jean-Jaurès, à Croix



LA POSITION DE LA MOTRICE DU TRAMWAY APRÈS L'ACCIDENT. (P. J. A. R.)

Le garage Deroubaix, rue des Fabricants à Roubaix, assure chaque matin, le transport des élèves du collège de Marqu'en-Barœul, habitant dans la région.
 Vendredi matin, vers 7 h. 45, un autocar de cette maison, piloté par M. Hippolyte Rogge, habitant, 48, rue du Moulin, à Wattrelos, après avoir embarqué une quinzaine d'élèves, descendant la rue de l'Espérance, à Croix, afin d'emprunter la rue Jean-Jaurès et se diriger vers la Place de la République.
 Au même moment arrivait de la direction de Roubaix un tramway F conduit par M. Alfred Pinchon.
 Le conducteur de l'autocar après avoir fait fonctionner son avertisseur — a-t-il déclaré — s'apprêtait à quitter la rue de l'Espérance quand il aperçut le tramway. Croquant avoir le temps de faire son virage, il franchit les voies pour se placer sur le côté droit de la rue Jean-Jaurès.
 Ce mouvement circulaire demanda un certain temps et oblige le conducteur à freiner sa vitesse. Ces quelques instants avaient suffi au tramway pour franchir les quelques mètres qui le séparaient de l'autocar et malgré toute la présence d'esprit du mécanicien qui avait bloqué tous ses freins et fait marche arrière, le choc se produisit. L'autocar fut d'abord heurté par son arrière droit. Ce premier choc eut pour effet de faire dévier l'arrière de la voiture vers sa gauche de sorte que le tramway la tamponna une seconde fois sur le côté droit près de la portière située à 1 m. 50 du fond de la voiture.
 C'est au moment du choc et par suite du puissant freinage que le tramway et sa remorque sortirent des rails. La motrice fit un quart de tour à droite, monta sur le trottoir et alla heurter de son tampon le mur de clôture de la propriété de M. Vanolbecke, maraîcher. Cette position de la motrice complètement perpendiculaire à la route était assez curieuse, ainsi que le montre notre photographie. Quant à la remorque, qui s'était décollée de la motrice, elle resta au milieu de la chaussée.
 De l'enquête qui a été menée par M. Bicheyre, commissaire de police,

A Fives, un homme tire six balles de revolver sur son amie, la blesse et s'enfuit

Un drame, qui semble avoir eu pour mobiles des motifs d'intérêt, s'est produit vendredi, à Fives, dans un faux ménage. Au cours d'une violente discussion, un tourneur, père de six enfants, a tiré six coups de revolver sur sa compagne qu'il a, heureusement, peu grièvement blessée.
 Homère Jacquet, le coupable, est un sujet belge, marié depuis 30 ans. Sérieux, travailleur, Jacquet, qui exerçait le métier de tourneur en fer, n'était marié, volé une vingtaine d'années, à Fernande Vandekerckow. Malgré la naissance de six enfants, cette union n'avait pas été heureuse. Les querelles, motivées par la jalousie, en avaient bien rompu l'harmonie. Et un jour, Fernande Vandekerckow, sans doute lassée de ces scènes, avait quitté le domicile conjugal pour suivre un Russe.
 Le tourneur aimait beaucoup sa femme, et la fréquence d'accout à son égard, il eut, et il avait encore, dit-on, beaucoup de chagrin.
 Un accord malheureux
 Quelques moments après le départ de Fernande Vandekerckow, Homère Jacquet, qui avait conservé près de lui ses six enfants, prit pour compagnie la propre sœur de sa femme, Marie Vandekerckow.
 Des scènes éclataient fréquemment entre eux. Le motif de ces discussions, étant la fréquence d'accout à son égard, il eut, et il avait encore, dit-on, beaucoup de chagrin.
 On retrouve le propriétaire de l'auto
 M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, accompagné de M. Massus, son secrétaire, et des inspecteurs qui, dès hier soir, avaient procédé aux premières constatations, s'est rendu au commissariat de Piquet, puis de la Vincennes. Dans cette localité, il a procédé à différentes constatations auprès de l'automobile.
 D'autre part, des recherches très actives ont été faites, tant à l'usine qui a construit la voiture, que dans les services spéciaux de la préfecture de police, afin de découvrir le véritable propriétaire de la voiture.
 Les vérifications viennent de permettre de retrouver le propriétaire de l'automobile. Cette voiture avait été achetée lundi dernier, alors qu'elle stationnait boulevard Malesherbes. Elle appartenait à M. Golliet, entrepreneur, 64, rue Danton, à Courbevoie. Le vol avait été immédiatement signalé au commissariat de police de la rue d'Anjou.
 La voiture avait parcouru 400 kilomètres depuis le vol. Des témoins l'auraient aperçue jeudi, à Vincennes. Les vérifications nécessaires sont faites actuellement.
 M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, après être allé examiner l'automobile, s'est rendu, en compagnie de M. Gabrielli, chef de la brigade mobile à Treil, pour y enquêter sur la découverte de vêtements.

Des menaces aux coups

La dernière discussion, dont les echoes se répandent dans le quartier habité par le tourneur, fut particulièrement grave. Des propos injurieux y furent proférés par Jacquet :
 — Puisque ça continue comme cela, ça va finir, je te tuerais et je me tuerais ensuite.
 Jacquet ne devait pas tarder à mettre ses menaces à exécution. En effet, vendredi, il fit 45 à 60 revolver chez lui, il eut une entorse aux deux mains.
 Des mots vifs, puis des menaces furent échangés au cours d'une discussion. Jacquet brandit son revolver sur son amie qui se sauva en courant dans la cour. Le tourneur la poursuivit, tirant en même temps trois coups de revolver.
 Quoique blessée légèrement, la femme réussit à se sauver et à sortir de la maison. Elle se réfugia chez son oncle, dans une maison voisine.
 Le meurtrier l'y suivit et la rattrapa dans la cour. Trois fois encore, il déchargea son arme, blessant à nouveau celle qu'il voulait tuer.
 La blessée n'est que légèrement atteinte. Les témoins de la scène s'empressèrent auprès de la jeune femme et on alla quérir d'urgence un docteur. Celui-ci constata que deux balles avaient atteint Marie Vandekerckow. Le premier projectile a traversé le bras gauche, sans fracture d'os. Le second a traversé la partie musculaire en dessous de la cuisse droite. Quant à la troisième balle, qui était destinée à la tête, elle a atteint la mâchoire supérieure de la victime, coupant trois dents presque à leur base.
 Marie Vandekerckow, dont les blessures, quoique sérieuses, ne sont pas inquiétantes, a été admise à l'hôpital de la Charité.

Le crime était prémédité

Avisé de ces faits, M. Beaumoulo, commissaire de police du troisième arrondissement, se rendit immédiatement sur les lieux. Mais le meurtrier avait disparu.
 En perquisitionnant dans la maison, les constatations découvertes par les lettres que le meurtrier avait écrites le jeudi 17 décembre, soit la veille, à 17 h. 30.
 La première de ces lettres est adressée aux enfants du tourneur. Ce dernier y exprime ses regrets pour l'acte qu'il a commis et des adieux à ses enfants.
 La seconde est destinée à l'ainé des enfants, à qui Jacquet explique les raisons de son forfait, et donne quelques conseils pour la gérance des biens qu'il leur lègue.
 Ces lettres, sorte de testament, établies par Jacquet avant l'acte de son acte et qu'il était résolu à tuer sa compagne vendredi. Elles font ainsi croire que le meurtrier s'est décidé au suicide.
 Il résulte que sur les rails du tramway à hauteur de l'angle gauche de la rue de l'Espérance, la trace du fatras des roues de la motrice est relevée sur une distance de 5 m. 50, moment probable où la motrice a quitté le rail pour faire le demi-cercle et aller s'arrêter contre le mur de clôture.

La motrice s'est, de plus, arrêtée à 19 m. du point de rencontre.

Les nombreux témoins de cette brutale collision se portèrent au secours des occupants des deux véhicules, mais personne n'était blessé.
 On frémit à la pensée de la catastrophe qui ne serait produite si le sol avait été humide. Au lieu de 5 m. 50 de patinage, le tramway aurait certainement parcouru une distance triple et l'arrière de l'autocar aurait été réduit en miettes.
 Les élèves furent dirigés vers la